



FLASH REUNION DU C.C.E.

CARREFOUR HYPERS SAS

DU 20 JANVIER 2012



LA REUNION DU C.C.E A COMMENCE AVEC UNE DECLARATION DE FORCE OUVRIERE PAR SON REPRESENTANT SYNDICAL Michel ENGUELZ ←

CARREFOUR À LA DÉRIVE

En ce début d'année 2012, alors que le Groupe CARREFOUR traverse la pire situation qu'il n'a jamais connue, les mauvaises nouvelles continuent de tomber !

OLOFSSON : Chapeau l'artiste !

Ayant maintenant atteint 3 années d'ancienneté, Lars Olofsson devient éligible, en cas de départ, à sa retraite chapeau (500 000 € par an !). Belle récompense pour celui qui en est à son 5ème avertissement sur résultats en moins d'un an et dont les rumeurs annoncent depuis plusieurs mois le départ et le lâchage par les actionnaires...

Force Ouvrière dénonce cet avantage supplémentaire accordé au PDG, inacceptable au regard des salaires payés dans l'entreprise et inconcevable au vu des chiffres d'affaires et des résultats réalisés depuis son arrivée.

B. Arnault et S. Bazin aveugles et sourds.

46 magasins franchisés à l'enseigne CARREFOUR viennent de passer sous pavillon U, entraînant un nouvel effritement des parts de marché, marquant une fois de plus l'échec de la politique commerciale et traduisant le manque de vision à moyen et long terme du PDG et des 2 actionnaires, M. ARNAULT et M. BAZIN.

La nouvelle est tombée pendant la "trêve des confiseurs" : CARREFOUR cède les murs de 97 supermarchés en France pour 365 M€. Selon le Groupe, ces capitaux vont être réalloués au "financement de projets de développement immobilier", et non à des projets commerciaux.

3,5 milliards d'euros dilapidés

Dans le même temps, le déploiement de PLANET dans les hypermarchés est quasiment stoppé faute de moyens financiers !

On marche sur la tête : surtout que DIA a été dilapidé en étant "distribué" sous forme de dividendes aux actionnaires, au motif, maintenant fallacieux, que le Groupe CARREFOUR avait les moyens financiers de son développement et n'avait pas besoin des 3,5 Mds d'euros de la vente de DIA.

Cette cession apparaît clairement comme une alternative, pour le seul bénéfice des actionnaires, au projet de sortie des actifs immobiliers par la cotation en bourse de CARREFOUR PROPERTY qui avait échoué en juin dernier.

FORCE OUVRIÈRE dénonce :

la stratégie purement financière des 2 actionnaires, M. ARNAULT et M. BAZIN qui privilégient leurs intérêts par le "dépeçage" du Groupe CARREFOUR au détriment de l'investissement et du développement commercial.

FORCE OUVRIÈRE exige la sauvegarde des 110 000 emplois de Carrefour en France :

Pour cela, un changement de patron pour le Groupe CARREFOUR est vital, avec l'arrivée d'un PDG rompu à la grande distribution et la mise en place d'un véritable projet commercial et stratégique pour l'entreprise en France et dans le monde.

Ces changements sont indispensables et urgents pour la sauvegarde des 110 000 emplois de CARREFOUR en France et des 250 000 emplois en Europe.

Un silence inquiétant !

Force Ouvrière, face au silence inquiétant des dirigeants de Carrefour, demande au CCE d'engager, avant qu'il ne soit trop tard, un droit d'alerte interne lors du CCE Hypers SAS, ce jour, 20 janvier 2012.

Demande d'informations des membres élus F.O du C.C.E sur des faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise dans le cadre des dispositions de l'article L2323-78 du code du travail.

La secrétaire du C.C.E a soumis au vote la résolution suivante :

Le Comité Central d'Entreprise Carrefour hypermarché SAS, réunit le 20 janvier 2012 a eu connaissance de faits concernant l'évolution économique, sociale et managériale du groupe Carrefour et de sa société Carrefour hypermarchés, tant par la presse que dans des réunions d'information des salariés de l'entreprise.

Le Comité considère que ces faits sont préoccupants pour l'avenir de l'entreprise et du personnel. Il décide en conséquence de déclencher la procédure de droit d'alerte interne prévue par l'article L.2323-78 du code du travail et demande à la direction de lui fournir des explications sur ces faits.

Il décide de désigner le Cabinet d'expertise comptable EMA, pour l'assister dans cette procédure conformément à la loi.

Il mandate, Mme Dominique BELTRAND, secrétaire du CCE, pour adresser à la direction les questions auxquelles le comité demande une réponse détaillée, lors de la prochaine réunion du comité prévue au calendrier social, le 21 février 2012.

Il mandate la secrétaire du C.C.E pour informer la Direction Départementale d'Evry, avec un extrait du PV de ce jour.

La résolution a été adoptée à l'unanimité avec 20 voix favorables

Le droit d'alerte et les questions F.O. dans le cadre des dispositions de l'article L2323-78 du code du travail

LES QUESTIONS ONT ETE ELABOREES EN 4 THEMES

1. Baisse du chiffre d'affaires et perte de parts de marché

- Impacts sur les résultats 2011 ?
- Plan d'actions pour redresser les chiffres d'affaires et les résultats 2012 ?
- Plan d'actions pour les magasins déficitaires ? Pour les petits magasins ?
- Prévisions 2012 et plan à 3 ans :
 - Politique commerciale (développement, promotions, prix, fidélité, ...) ?
 - Politique de marges (investissements prix, MDD, assortiments, ...) ?
 - Politique d'emploi (organisations, effectifs, métiers, ...) ?
 - Résultats prévisionnels (chiffre d'affaires, marges, FP, résultats) ?
- Noms, missions et coûts des sociétés de conseil actives sur le périmètre hypermarchés France ?
- Plan d'actions et de réorganisation pour le non alimentaire et en particulier pour l'EPCS ?

2. Réduction des effectifs

- Effectifs au 31.12.2011 ?
- Impacts détaillés des différents projets de réorganisation existants sur les effectifs 2011 ? Sur les effectifs 2012 ? Sur les années suivantes ?
- Nouveaux projets de réorganisation prévus pour 2012 ? Impacts sur les effectifs en 2012 ? Sur les années suivantes ?
- Evolution des effectifs en 2012 ?

3. Déploiement de PLANET

- Historique du déploiement de PLANET depuis son origine jusqu'au 31.12.2011 ?
- Investissements et coûts de PLANET par magasin déployé au 31.12.2011 ?
- Performances commerciales et résultats financiers des magasins déployés ?
- Déploiements prévus pour 2012 et les années suivantes ? Budgets et coûts du déploiement ?
- Prévisions 2012 (chiffres d'affaires, marges, FP, résultats) ?

4. Investissements

- Investissements réalisés en 2011 (par nature d'investissement) ?
- Politique et projets d'investissement en 2012 ?
- Plan d'investissements à 3 ans ?
- Politique et moyens de financement des investissements en 2012 ? Et les années suivantes ?

Michel ENGUELZ représentant syndical F.O. au C.C.E a estimé qu'une entreprise digne de ce nom doit être capable un 20 janvier, d'apporter des réponses à la quasi-totalité des questions posées et envoyées une semaine avant la réunion à la direction, par la secrétaire du C.C.E.

Il n'imagine pas que le management n'ait pas une vision à trois ans de l'avenir de l'Entreprise, dont il rappelle qu'elle est cotée au CAC 40. Il ajoute que l'absence de réponse en la présente séance ne peut que conforter l'inquiétude des membres de l'Instance.

Des questions ultérieures seront probablement posées sur la manière dont est dirigée l'Entreprise, sur la pérennité de son management. Il n'est pas un seul jour où la presse annonce le désaveu et le départ de dirigeants de Carrefour !

Consultation sur le déploiement de PC2 (parcours client Vague 3)

Pour la direction, ce projet c'est : simplifier le parcours client, en donnant la possibilité aux clients de se faire encaisser les bons de vente en ligne de caisse, avec le reste de leurs achats. Actuellement dans les 43 magasins non PC2, les clients sont **obligés** de régler leurs achats (avec bon de vente) à l'EPCS, puis de repasser une deuxième fois en ligne de caisse pour le reste de leurs courses !

Pour F.O. c'est enlever un service au client et supprimer les postes d'encaissement EPCS. Ce qui oblige encore une fois les salariés reclassés à ces postes depuis les diverses restructurations (fermeture des stands photos et suppression du PAM depuis peu...) à envisager un nouveau reclassement. Cette suppression de postes pénalise les salariés ayant un handicap ou une inaptitude physique.

L'encaissement des produits EPCS par les caisses traditionnelles, c'est aussi alourdir la tâche des assistantes de caisses.

Par ailleurs, F.O. a rappelé à la direction lors du C.C.E de décembre 2011 que le PC2 ne doit pas servir de prétexte pour obliger les vendeurs à encaisser eux-mêmes les produits EPCS. Force Ouvrière a interpellé la direction sur l'obligation de volontariat en matière d'encaissement EPCS par les vendeurs.

EXTRAIT DU POINT A DATE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE SUR LE DOSSIER PC2 vague 3

Selon la commission économique du CCE Carrefour Hypermarchés S.A.S., la simplification du Parcours Client n'apporte pas la démonstration d'une relance commerciale ni d'un redressement économique de l'EPCS.

L'absence d'éléments économiques probants ne permet pas à la Commission Economique de recommander un avis pour le Comité Central d'Entreprise du 20 janvier 2012.

Toutefois, au vu des conséquences sociales possibles du projet, et dans l'attente de la transmission des documents nécessaires à la motivation d'un vote, la Commission Economique invite le Comité Central d'Entreprise à demander le report de la consultation sur le Parcours Client 2 Vague 3.

A ce titre les membres F.O. du CCE Carrefour Hypermarchés S.A.S ont exigé un report de vote.

La consultation est reportée !

Consultation sur le projet d'accord d'harmonisation des caisses de retraite

L'objet de l'accord : Regroupement des adhésions aux institutions de retraite AGIRC et ARRCO pour des raisons d'unicité des services, simplification comptable, accompagnement des mobilités horizontales et verticales et une simplification du suivi des carrières au moment de la retraite.

Choix des institutions de retraite gestionnaires : Rattachement de l'entreprise aux institutions de retraite complémentaire du groupe paritaire de protection sociale REUNICA soit REUNI RETRAITE SALARIES membre de l'ARRCO et REUNI RETRAITE CADRES membre de l'AGIRC.

Taux de cotisations des caisses de retraite : L'accord ne modifie en rien les taux de cotisations de retraite complémentaire (part salariale et part patronale) actuellement en vigueur.

L'accord est conclu pour une durée indéterminée, sous condition suspensive de l'autorisation de transfert des adhésions par les bureaux des conseils d'administration des fédérations AGIRC et ARRCO...

Si l'accord est signé, il prendra effet au 1^{er} janvier 2012 après consultation des comités centraux d'entreprises de chaque entité.

Force Ouvrière a demandé à ce que l'ensemble des salariés bénéficie d'un relevé de leurs points de retraite complémentaires acquis depuis le début de leur carrière professionnelle.

Les membres du C.C.E ont donné un avis majoritairement favorable avec 18 voix

Consultation sur le projet de renouvellement et le déploiement des Caisses libre service et des Scan'lib

F.O. a dénoncé la multiplication de murs de scanettes (jusqu'à 3 murs) selon les magasins, sans information préalable des C.E. Force Ouvrière a revendiqué auprès de la direction le chiffrage des scanettes qui disparaissent dans la nature et le chiffre d'affaires moyen mensuel dégagé par les CLS et les SCAN'LIB par rapport aux caisses traditionnelles.

FO a demandé à la direction où en était l'autorisation de la CNIL pour l'utilisation d'un fichier national (black-listing) des clients indécents qui utilisent les nouvelles technologies.

Force Ouvrière a interpellé la direction sur le projet de loi qui concerne la taxation des caisses automatiques et a demandé à celle-ci, si elle avait fait un prévisionnel pour le coût de taxation (1% du CA dégagé par les caisses automatiques) ?

La direction a répondu que ce projet ne devrait pas voir le jour donc pas de prévision !

Au cours de la réunion les membres F.O du C.C.E ont exigé de verser au questionnaire dans le cadre de l'article L 2323-78 du code du travail ◀ L'impact sur la démarque : Quel est le montant de la démarque par magasin avant et depuis la mise en place des nouvelles technologies caisses (Scan'lib, Caisses libre service), et la Pesée fruits et légumes ?

Les élus du C.C.E ont donné un avis défavorable à l'unanimité avec 20 voix sur le projet de déploiement et de renouvellement des nouvelles technologies caisses.

Information sur les services proposés aux C.E magasins par Carrefour Voyages

Carrefour Voyages propose un contrat de collaboration spécifique pour les C.E Carrefour ◀

Les avantages sur les voyages individuels : Recevoir des Bons d'Achat voyages en fonction du volume de commandes de séjours individuels réalisés jusqu'au 31 décembre 2011.

- > 200 € de B.A offerts par tranche de 20 000 € de commandes de séjours individuels.
- > 350 € de B.A offerts par tranche de 35 000 € de commandes de séjours individuels.
- > 500 € de B.A offerts par tranche de 50 000 € de commandes de séjours individuels.
- > 650 € de B.A offerts par tranche de 65 000 € de commandes de séjours individuels....

L'Abondement du C.E : Si abondement de 50 à 99 € de participation du C.E par salarié : Carrefour Voyages double le montant du Bon d'Achat et si abondement de 50 à 99 € de participation du C.E par salarié : Carrefour Voyages multiplie la mise par 2.5 fois le montant du B.A.

Les avantages sur les voyages Groupe : Frais de dossier offert, recevoir des Bons d'achats vacances en fonction du volume des voyages groupes (forfait hors vols secs), exemple réalisé jusqu'au 31 décembre 2010. > 350 € de bons d'achats vacances offerts par tranche de 30 000 € à 50 000 € de commandes de séjours groupes. > 650 € de bons d'achats vacances offerts au-delà de 51 000 € de commandes de séjours groupes.

Les Plus : Bénéficiaire de remises sur les offres coffrets cadeaux en fonction du volume de commandes réalisé jusqu'au 31 décembre 2012 de la manière suivante : > 1 000 € de commandes = 2% de remise.

- > 3 000 € de commandes = 3% de remise, > 5 000 € de commandes = 4% de remise,
- > 10 000 € de commandes = 5% de remise,
- Cotisation annuelle offerte pour les C.E Carrefour.

Ce qu'il faut savoir : Vous devez disposer d'une adresse électronique, le C.E doit communiquer et mettre à disposition des salariés l'ensemble des offres proposées par Carrefour Voyages. Les réservations individuelles s'effectueront uniquement sur l'agence Carrefour Voyages du magasin. Si toutefois il n'y a pas d'agence, le C.E pourra choisir entre l'agence la plus proche ou notre service de vente à distance. (Ligne dédiée aux collaborateurs Carrefour.)

Le service groupe Carrefour Voyages : Téléphone 01 64 99 17 17 et un e-mail carrefour_voyages_groupes@carrefour.com – un fax 01 64 99 17 91

Une équipe professionnelle dédiée et disponible qui vous propose une offre large et variée avec des tarifs préférentiels, des partenaires de renom, des devis qualitatifs en tout inclus, une information transparente, être présent avant pendant et après votre voyage, des frais de dossier offerts, une remise via le contrat de collaboration, une Flexibilité dans les paiements.

Et n'oublions pas la remise de 10 % sur toute l'offre Voyages, Spectacles et Concerts pour les salariés Carrefour ! Voir signature F.O lors de l'accord NAO 2011.

Information sur l'enquête d'opinion globale

Le Groupe Carrefour, en partenariat avec Aon Hewitt, a lancé une enquête auprès de ses salariés du 2 au 27 mai 2011. L'enquête a été conçue pour recueillir leurs opinions et perceptions.

Les objectifs de l'enquête : Mesurer les attitudes et croyances des salariés sur leur travail, les opportunités de carrière et de développement, la qualité de leur vie professionnelle, les procédures et politiques, la rémunération et les relations humaines au sein de l'entreprise, mesurer la compréhension et l'adhésion des salariés à la stratégie et aux objectifs du Groupe Carrefour.

Une information sur l'enquête d'opinion sera présentée dans les comités d'établissements, en attendant nous mettons un fichier joint sur l'enquête d'opinion du groupe à la disposition des élus F.O. qui pourront la mettre à disposition des salariés.

Force Ouvrière laissera le soin aux salariés de se forger leur propre opinion quant aux résultats de cette enquête qui seront diffusés dans les magasins.

Ils pourront également constater si depuis le mois de mai 2011, des améliorations sont survenues dans les hypermarchés !

Rédaction : Dominique BELTRAND

Prochain C.C.E



Le 21 Février 2012